

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2015

Etaient présents : Mr Moulin Jacky, Maire

Léonard Dillenschneider, Stéphanie Da Costa, Françoise Bosch, Dominique Véret, Philippe Héritier, Yves Chaudat, Raymonde Joigneault, Marie-Christine Leclercq, Pascale Gatti-Chevillon, Laurence Patru, Jean-Marc Page,

Excusé : Louis-Philippe Forey

DELIBERATIONS

ELECTION D'UN 4^E ADJOINT AU MAIRE SUITE A DEMISSION

Le Conseil Municipal procède à l'élection du 4^e Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue, sans élections complémentaires. Monsieur VERET Dominique, seul candidat, est élu dans cette fonction.

ELECTION DELEGUE COMMUNAUTAIRE TITULAIRE

Dans le cadre de cette élection, il est acté de la nomination de Léonard Dillenschneider, sous réserve de la validation des délibérations par la Sous-Préfecture de Beaune.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE COTE D'OR

Conformément à la demande de Mr le Préfet de la Côte d'Or en date du 20 octobre 2015, le Conseil Municipal a examiné ses propositions.

Un débat a eu lieu et s'est clôturé par un vote, qui a donné les résultats suivants :

- Communauté de Communes de Nuits-Saint-Georges et Sud Dijonnais : 6 voix
- Communauté de Communes de Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin : 3 voix-
Communauté de Communes de Nuits-Saint-Georges seule : 1 voix
- Fusion totale : 3 voix

Ainsi le Conseil Municipal en a délibéré.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE COTE D'OR – SICECO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

- . Demande à Monsieur le Préfet l'extension du périmètre du SICECO pour accueillir les 24 communes du SIERT de Plombières-les-Dijon afin que la distribution d'électricité soit gérée par le SICECO pour l'ensemble du Département de la Côte d'Or hors la présence de la Communauté urbaine du Grand Dijon.
- . Charge M. le Maire de transmettre cet avis à Monsieur le Préfet

SUPPRESSION DU CCAS

Le Maire expose au Conseil Municipal que :

En application de l'article L.123-4 du Code de l'action et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (C C A S) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du Conseil Municipal dans les communes. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE (article 79).

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

- Soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.
- Soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L.123-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu que la Commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré,

- Le Conseil Municipal décide :
- De dissoudre le CCAS au 31 Décembre 2015,
- D'informer par courrier les membres du CCAS
- D'exercer directement cette compétence,
- De transférer les résultats, actifs et passifs le cas échéant, du CCAS dans celui de la commune lors de l'élaboration du Budget 2016.
-

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ASSOCIATIVES 2015

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL décide de verser une subvention aux associations suivantes, au titre de l'exercice 2015 :

-L'AILE ET LA CUISSE : 200.00€

-AE2C : 500.00€

-AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DU CIS DES DEUX COTES : 400.00€

-FCCL (FOOTBALL CULB CORGOLOIN LADOIX) : 1500.00€ (300€ sont versés à titre d'indemnisation exceptionnelle, compte-tenu de l'utilisation en août 2015 du terrain de football par les Gens du Voyages)

-ASSOCIATION "CHASSE DE CORGOLOIN": 200.00€

-ASSOCIATION « TETE ET JAMBES » : 300,00€

IMPLANTATION AIRE DE JEUX TERRAIN MULTI-SPORTS – DEMANDE DE DETR – PROGRAMMATION 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le principe de l'opération de la construction d'une aire de jeux terrain multi- sports pour un montant estimatif de 56 903.00€HT.
Il sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et l'aide du Conseil Départemental.

FINANCEMENT SORTIES SCOLAIRES DU RPI DE LA COTE DE NUITS

Le financement de la classe découverte des élèves des écoles élémentaires a été évoqué en conseil d'école le 6 novembre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer financièrement aux sorties scolaires des écoles élémentaires du RPI « de la Côte de Nuits » suivant la répartition ci-dessous :

- Sortie « Classe Poneys » : 562.50€
- Sortie « Classe nautique » : 2000€

DEPENSES INVESTISSEMENTS 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater dans l'attente du vote des crédits au Budget Primitif 2016 les dépenses d'investissements à concurrence de 25% des montants inscrits au Budget précédent :

- Chapitre 16 = 10 562.00€
- Chapitre 21 = 73 163.00€
- Chapitre 20 = 5 084.00€

Le Maire demande aux commissions de mener des réflexions pour la préparation du Budget Primitif 2016, des suggestions et chiffrages pourront être envoyés en Mairie auparavant.

TRAVAUX

Mr Léonard Dillenschneider fait le point sur les travaux réalisés dans le secteur de la voirie, l'accessibilité des bâtiments communaux.

PLU : La Commune va procéder début d'année 2016, au recrutement du cabinet chargé de l'accompagner dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Mr Philippe Héritier présente un compte-rendu de la réunion de la Clé 2 en date du 16 octobre 2015.

FESTIVITES

Un dernier point est fait sur l'organisation de l'Arbre de Noël des enfants ; sur la distribution des Colis de Noël aux Personnes Agées.

Vœux du Maire : La cérémonie des Vœux du Maire aura lieu à la salle des fêtes le Vendredi 8 Janvier 2016 à partir de 19H.

ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015

Rappel des tours de garde

Fin de la séance : 22H30